



Secrétariat Général

Date : 13 janvier 2012

Référence : OB

Dossier suivi par : F. CARDON – Y. VIGNER

Objet : rénovation du Bac Techno

Monsieur Philippe VINCENT

Chargé de la sous-direction des politiques
de formation et d'éducation

DGER

1 ter, avenue de Lowendal

75700 PARIS 07 SP

Monsieur,

Suite à la réunion de la CNS « études générales » du mardi 10 janvier 2012, nous vous prions de trouver dans le présent courrier, les positions et propositions du SNETAP-FSU concernant la rénovation du baccalauréat technologique STAV.

Notre conception d'une filière technologique attractive implique :

- une formation de haut niveau dans les matières générales pour permettre une formation citoyenne, une poursuite d'études notamment en Licence ainsi qu'une culture commune, en respectant toutes les sciences humaines et les spécificités de notre enseignement agricole,
- une formation technologique de haut niveau résultant d'un tronc commun de disciplines technologiques se rapportant à l'agronomie et au vivant,
- une formation ancrée dans le monde professionnel,
- une formation qui permet la réussite de tous les élèves,
- une formation qui s'inscrit totalement dans les territoires,
- une formation validée par un diplôme avec des épreuves terminales, seules capables de garantir son caractère national.

Pour toutes ces raisons, le projet présenté lors de la dernière CNS nous amène à un certain nombre de remarques et de propositions que nous avons exprimé mardi dernier. Ainsi, nous réaffirmons que le projet présenté n'est pas une réponse à la hauteur des enjeux que représente la nécessaire reconstruction de l'attractivité et de la lisibilité de cette filière technologique.

- Pour une formation technologique de haut niveau : nous considérons que les STE sont une discipline qui fait partie intégrante de la culture commune technologique des futurs bacheliers de la filière STAV. Elle doit donc apparaître dans le tronc commun (module 8) en tant que discipline (et non seulement en pluri). Nous proposons de récupérer un volume horaire conséquent pour cette discipline dans le M9, l'EIL et notamment dans les heures non fléchées des STP soit en cours soit en pluri. Il serait par exemple possible de passer de 3,5 heures d'EIL par semaine à 3 heures sans nuire à la cohérence globale et interne des EIL.
- Dans l'Accompagnement Personnalisé : il apparaît nécessaire de procéder à un fléchage des horaires de l'AP, comme vous l'avez déjà réalisé pour les TPE. Pour cela, il est nécessaire de réécrire un AP spécifique pour la filière technologique de l'EAP, à l'image des TPE qui sont inscrits dans l'AP. Nous proposons ainsi de rajouter au paragraphe sur l'AP (point 2.2.4 de votre projet présenté en CNS), le texte suivant : « *Sur le volume horaire dédié à l'Accompagnement Personnalisé, l'équivalent de 31h au moins sur le cycle sera consacré à l'étude et à la compréhension de la construction et de la diffusion de l'information par les médias. Sur le volume horaire dédié à l'AP, l'équivalent de 31 heures au moins sur le cycle sera consacré à la réalisation d'un projet de médiation documentaire mettant en œuvre l'usage d'un système d'information relatif à la culture générale ou à la culture technologique.* »



- Les enseignements à effectifs réduits : le SNETAP-FSU s'interroge sur la conservation pourtant annoncée des seuils de dédoublement pour un certain nombre de disciplines dans le référentiel actuel. L'administration s'était engagée à les maintenir, notamment lors de notre rencontre le 3 juillet dernier. Nous demandons donc qu'apparaissent ces seuils de dédoublement et les volumes-horaires correspondant dans une grille-horaire complète, pour chacune des disciplines concernées. Il est essentiel que pour le calcul du volume horaire de groupes à effectif réduit, soient prises en compte *a minima* les disciplines nécessitant des travaux en groupes à effectifs réduits (LV 1 et 2, TIM, PC, Bio, EIL, STE, STA, Zoot) ainsi que l'AP. Le volume horaire proposé n'est pas suffisant puisqu'il n'est que la reconduction du volume actuel alors que dans le nouveau projet apparaissent la LV2 et l'AP. De plus, dans les documents de travail de la CNS, l'individualisation de la formation souhaitée par la réforme du lycée ne peut se faire sans un volume horaire enseignant crédible pour le mettre véritablement en place. Fleuron de la réforme du lycée voulue par l'administration, l'AP doit au moins être dédoublé à partir de 12 élèves pour être une véritable individualisation. Un tel effort montrerait qu'au moins l'administration croit en la pertinence de sa réforme présentée comme une réforme pédagogique.

- Stages individuels : ils ne peuvent être réduits à de la simple observation. Les objectifs du stage individuel doivent être revus afin de permettre aux élèves non seulement de participer à la mise en œuvre d'un processus technologique et de recueillir les informations qui permettront d'élaborer le dossier technologique mais aussi d'être « actif professionnellement ».

- Stages collectifs : d'une part, les volumes horaires enseignants doivent *a minima* correspondre au doublement du volume horaire élève pour permettre un travail pluridisciplinaire de qualité. D'autre part, ils ne peuvent être un fourre-tout thématique comme le stage « Santé et DD ». Nous rappelons que le Développement Durable est transversal dans le référentiel. La dénomination de ce stage devrait être revue. Le SNETAP-FSU propose la dénomination: « Santé et Alimentation » par exemple, car le fait alimentaire, cœur du STAV pose des questions de santé évidentes.

- Les EIL : la dénomination des EIL doit être également revue afin d'éviter d'éventuelles confusions entre les deux TPA (production agricole et transformation alimentaire). Nous proposons donc un nouvel intitulé pour l'EIL production : STP (sciences et technologies de la production).

- Évaluation : le SNETAP-FSU rappelle sa position et celle annoncée par l'administration en octobre dernier de ne pas modifier l'équilibre entre les CCF et Épreuves Terminales, ces dernières étant les seules capables de garantir le caractère national du diplôme. L'équilibre initial doit donc être maintenu.

- Évaluation : la LV2 est devenue obligatoire avec la réforme du lycée. Il est nécessaire que son évaluation (orale) se fasse sous la forme d'une épreuve terminale. Pour ce qui est de l'épreuve du 2nd groupe, il est nécessaire de mettre en place des épreuves orales (2) qui remplacent les épreuves écrites choisies avec des coefficients identiques.

- Évaluation : l'épreuve anticipée de français appelle deux remarques fortes de notre part. D'une part, au nom de la parité avec l'Éducation Nationale, nous demandons la création d'une épreuve orale de français en première aux côtés de l'épreuve écrite comme cela se fait dans les filières générale et technologique de l'EN. Le coefficient 2 de cette épreuve orale compléterait le coefficient 2 pour l'épreuve écrite de français pour constituer un coefficient de 4 (à la place de 3 dans le document de travail). Cette épreuve permettrait de fait de relever la moyenne faible des notes de l'E1 que vous avez pointée en CNS. D'autre part, à ce jour, l'épreuve anticipée de Français en bac STAV est la seule épreuve dans laquelle l'orthographe se voit attribuer 4 points dans la grille de correction. Or, cette situation pénalise très fortement les élèves souffrant de troubles de l'apprentissage du langage écrit comme les jeunes dyslexiques dont les copies sont anonymes au moment de la correction. Une réflexion doit être menée entre l'Inspection et le GAP Dys de l'ENFA afin de trouver une solution pertinente. La mention de l'orthographe doit-elle disparaître ?

Pour le SNETAP-FSU, toutes ces propositions permettront de rendre un peu plus attractif cette filière technologique qui souffre d'une hémorragie forte de ses effectifs, comme vous l'avez prouvée en début de CNS.

Nous vous prions de croire, Monsieur, en notre intérêt soucieux pour l'enseignement agricole public.

Pour le SNETAP
Le secteur pédagogie et vie scolaire
O.BLEUNVEN - F.CARDON - Y.VIGNER